

**Zeitschrift:** Der Traktor : schweizerische Zeitschrift für motorisiertes Landmaschinenwesen = Le tracteur : organe suisse pour le matériel de culture mécanique

**Herausgeber:** Schweizerischer Traktorverband

**Band:** 8 (1946)

**Heft:** 3

  

**Artikel:** Quelques propos sur les dimensions de pneus

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1049016>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Quelques propos sur les dimensions de pneus.

Beaucoup de détenteurs de véhicules à moteur ne sont pas au clair sur les dénominations des pneus. La dimension est, il est vrai, indiquée sur chaque bandage de caoutchouc. Toutefois, ces chiffres sont souvent illisibles ou ne se remarquent même plus.

C'est la raison pour laquelle nous expliquerons ci-après la valeur et la signification de ces mesures.

### Limite de charge des Bandages de tracteurs :

Dimension	Jante	Limite de charge pour travaux agricoles	Pression
11.25 × 24	8.00 T × 24	800	0.80 atm.
		900	0.90 atm.
		1000	1.00 atm.
12.75 × 28	8.00 R × 28	1100	0.80 atm.
		1200	0.90 atm.
		1300	1.00 atm.

Les chiffres indiqués pour la limite de charge et la pression ne s'appliquent qu'aux travaux de labours. En cas de longs trajets sur routes, la pression doit être de 2.0 à 2.5 atm. et la vitesse maximum ne pas dépasser 20 km à l'heure.

### Règles générales pour la marche :

1. La dimension minimum des bandages nécessaire pour un véhicule à moteur résulte de la pression sur la roue et de la vitesse maximum pouvant être atteinte en marche.
2. Outre les indications données dans les tableaux sur la limite de charge pour des vitesses déterminées, il convient aussi de tenir compte des valeurs intermédiaires qui sont à calculer d'après le principe que, pour les différents degrés, la limite de charge maximum diminue en proportion de l'augmentation de la vitesse.
3. Les indications de limite de charge ne sont valables qu'à la condition que le bandage roule avec jante normale. Un bandage roulant comme «over-size» avec une jante de la dimension immédiatement plus petite n'a que la capacité de charge du bandage immédiatement plus petit, augmentée de la moitié de la marge de capacité de charge entre les deux dimensions de bandages.
4. Les valeurs données pour la pression ne se rapportent qu'aux pressions initiales du véhicule en marche. En dépit de l'accroissement de pression dans le bandage pendant la marche, on ne doit pas laisser échapper d'air.
5. Lorsqu'il s'agit de bandages jumelés, il est recommandé de tenir la pression du bandage roulant à l'intérieur à un niveau inférieur de 0.25 atm. à celle du bandage roulant à l'extérieur.

6. En roulant avec 2 remorques, il est conseillé de n'utiliser au maximum que 90 % de la capacité de charge des bandages sur le moyen moteur.
7. Une tolérance de 5 % est admise pour les vitesses en corrélation avec les différents degrés de charge.

Lecture des dimensions de bandages :

1. Bandages haute pression, par exemple  $32 \times 6/32''$  = hauteur approximative en pouces;  $6''$  = largeur approximative en pouces.

La jante appropriée (jante normale) est déterminée comme suit: Hauteur totale, sous déduction de  $2 \times$  largeur, donc  $32 - 2 \times 6$ , c'est-à-dire  $12 =$  une jante de  $20''$ .

2. Bandages basse pression, par exemple  $9.00 \times 20/20''$  diamètre de la jante en mm =  $20 \times 25.4 = 508$  mm;  $9.00 =$  largeur du bandage en mm.  $9 \times 25.4 = 228.6$  approximative.

Bandages pour tracteurs/ordinaires, tracteurs pour labours etc. par exemple:  $11.25 \times 24/24'' =$  diamètre de la jante;  $11.25'' =$  largeur du bandage approx. La désignation  $24''$  ou  $28''$  n'indique donc pas, dans le cas de ces bandages, leur hauteur mais le diamètre de la jante appopriée.

La désignation des jantes, par ex.  $8.00 T \times 24$  pour pneu  $11.25 \times 24$  est déterminée par la largeur de rainure multipliée par le diamètre de la jante, par conséquent:

$$\begin{aligned} 8 \times 25.4 &= 203.2 \text{ mm largeur de la rainure} \\ 24'' &= 614.4 \text{ diamètre approximatif.} \end{aligned}$$

Une révolution dans le domaine de l'approvisionnement en carburants nous est annoncée d'Allemagne. Grâce à un nouveau procédé, il sera à l'avenir superflu d'édifier de gigantesques fabriques pour la production de benzine synthétique, car le processus d'extraction de carburant du charbon se fera dans le véhicule même. Les expériences qui ont déjà été faites sur une grande échelle ont démontré qu'il est possible, avec ce nouveau dispositif pour extraire le carburant du charbon, de s'en tirer avec moins d'un dixième des frais qui seraient occasionnés par la marche à la benzine. La fabrication en série des nouveaux appareils aurait déjà commencé.

### **Le conducteur de tracteur**

qui peut se lancer sur la route au plus fort de la circulation; doit connaître à fond la signification des signaux routiers et savoir se rendre maître de son engin dans les situations les plus dangereuses.

Celui qui ne remplit pas ces conditions indispensables et fonce sur la chaussée — au mépris du sens des responsabilités le plus élémentaire — représente un danger permanent pour ses congénères.

L'accident qu'il causera par sa négligence coupable lui vaudra sa large part de punition. Les reproches qu'il pourra se faire et le fait qu'il aura laissé échapper sciemment la possibilité d'acquérir la maîtrise nécessaire dans l'art de conduire, ne diminueront en rien le malheur dont il portera toute la faute.